

Documentation Version informatique du catalogue SwissDRG des rémunérations supplémentaires

Etat : 06 juillet 2026

Généralités

Le présent document décrit les caractéristiques techniques de la version lisible par ordinateur du catalogue des rémunérations supplémentaires. Cette version, lisible par ordinateur, a été introduite pour faciliter le traitement électronique des données relatives aux rémunérations supplémentaires dans le catalogue SwissDRG des forfaits par cas.

Fichiers

La version informatique du catalogue des rémunérations supplémentaires est disponible au format archive ZIP, contenant deux fichiers. Les textes et descriptions en différentes langues sont classés séparément des définitions indépendantes des langues.

Les descriptions sont associées aux définitions correspondantes via une clé : la colonne commune «ze».

Contact :

Département IT
ze@swissdrg.org

Définitions

Chaque ligne du fichier des définitions correspond à une rémunération supplémentaire (terminale) qui peut faire l'objet d'une tarification. Les groupes non terminaux ne sont pas mentionnés ici. Toutes les données sont les mêmes pour toutes les langues. Les colonnes sont séparées les unes des autres par la barre verticale « | » et sont organisées suivant le schéma ci-après :

```
ze|version|type|code|dosage|excluded_drgs|constraint_icds|...  
constraint_chops|dose_min|dose_max|dose_unit|va|za|age_higher_than|...  
age_lower_than|amount
```

Format de ligne

Colonne	Description	Valeurs possibles
ze	Numéro de la rémunération supplémentaire	ZE-XXXX-(Y)YY.(Z)ZZ XXXX: année, (Y)YY.(Z)ZZ: identificateur
version	Version SwissDRG	VX.Y(.Z)
type	Type de rémunération supplémentaire	C = CHOP Le code de la colonne suivante est un code CHOP A = ATC Le code de la colonne suivante est un code ATC T = Texte Cettes rémunérations supplémentaires ne peuvent pas être facturés automatiquement pour le moment. Pour la facturabilité, les explications dans la version Excel doivent être consultées.
code	Code ATC ou CHOP qui déclenche la tarification de la rémunération supplémentaire. Mais d'éventuelles conditions supplémentaires doivent aussi être prises en compte.	CHOP: XX.XX(.XX) ATC: code ATC à 8 caractères
dosage	Type de dosage	0 = indépendant de la posologie ¹ 1 = de/à limite inférieure
excluded_drgs	Liste des DRG (de base) excluant une tarification de la rémunération supplémentaire.	Liste des codes DRG, séparés par des virgules

constraint_icds	Liste des codes CIM présumés. Le cas de traitement doit contenir au moins un diagnostic dans la liste pour que la rémunération supplémentaire puisse faire l'objet d'une tarification.	Liste des codes CIM, séparés par des virgules '&' entre deux codes CIM signifie que les deux codes doivent être codés
constraint_chops	Liste des codes CHOP présumés. Le cas de traitement doit contenir au moins une procédure dans la liste pour que la rémunération supplémentaire puisse faire l'objet d'une tarification.	Liste des codes CHOP, séparés par des virgules
dose_min	Limite inférieure de l'intervalle des doses (inclusive)	Nombre entier, nombre décimal
dose_max	Limite supérieure de l'intervalle des doses (exclusive). Le champ est vide s'il n'existe aucune limite supérieure.	Nombre entier, nombre décimal, ou champ vide
dose_unit	Unité	Voyez « Notice technique » 2023, section 3.1.e
va	Type d'administration ou liste des types d'administration, séparés par une virgule, quand plusieurs sont possibles	Voyez « Notice technique » 2023, section 3.1.c
za	Données supplémentaires	Voyez « Notice technique » 2023, section 3.1.b
age_higher_than	Alter des Behandlungsfalles in Jahren muss höher als angegebener Wert sein	Nombre entier
age_lower_than	an Alter des Behandlungsfalles in Jahren muss niedriger als angegebener Wert sein	Nombre entier
amount	Montant de la rémunération supplémentaire en CHF	Nombre décimal Le montant 0 s'affiche quand la rémunération supplémentaire n'est pas évaluée

¹ Les rémunérations supplémentaires basées sur la classification CHOP sont toujours indépendantes du dosage.

Explications complémentaires

Différence entre les colonnes *codes* et *constraint_chops*

Pour les rémunérations supplémentaires basées sur la classification CHOP, il est important de distinguer les colonnes *codes* et *constraint_chops*. La colonne *codes* décrit les codes CHOP nécessaires au déclenchement de la rémunération supplémentaire. La colonne *constraint_chops* contient les codes CHOP, qui doivent être codés dans la colonne *codes*, en plus des codes CHOP déclenchant la rémunération, pour que la rémunération supplémentaire puisse faire l'objet d'une tarification. Mais pris seuls, ces codes ne déclenchent aucune rémunération supplémentaire.

Descriptions

Le fichier des descriptions comprend exactement une ligne pour chaque rémunération supplémentaire non terminale ou terminale. En cas de rémunération supplémentaire non terminale, la description est identique à celle de la version Excel du catalogue des forfaits par cas.

Les descriptions des postes de rémunérations supplémentaires terminales couvrent la description de la rémunération supplémentaire non terminale correspondante, ainsi qu'une description supplémentaire permettant l'identification.

Pour certaines rémunérations supplémentaires, aucune description ne s'affiche, car aucune description supplémentaire simple (et automatique) n'a pu être établie.

Format de ligne

Les colonnes sont séparées par la barre verticale « | » et sont organisées suivant le schéma ci-après :

ze|terminal|description_de|description_fr|description_it

Colonne	Description	Valeurs possibles
ze	Numéro de la rémunération supplémentaire (clé vers le fichier des définitions)	Voir le format du fichier des définitions
terminal	Type de désignation	NT = rémunération supplémentaire non terminale T = rémunération supplémentaire terminale
description_de	Désignation de la rémunération supplémentaire en allemand	Texte
description_fr	Désignation de la rémunération supplémentaire en français	Texte
description_it	Désignation de la rémunération supplémentaire en italien	Texte